



ICP

UNIVERSITAS
CATHOLICA
PARISIENSIS

Politique d'inclusion : Handicap

Menu

- Etudiants sportifs de haut niveau
- Vie associative
- Aumônerie
- Bourses et financements
- Logement
- Jobs étudiants
- Espace santé
- Politique d'inclusion : Handicap
- Services numériques
- Accueil des prêtres et religieux
- Médiateur
- Hub ICP

FAQ situations Handicap

Trouvez votre réponse sur la page FAQ

Contact Handicap ICP

Courriel

Favoriser l'accès de tous au savoir en garantissant les conditions de réussite et en accompagnant nos étudiants et apprenants tout au long de leurs cursus : c'est l'une des missions de notre politique d'inclusion.

La discrimination est encore fortement présente à différents niveaux de la vie sociale ; elle se nourrit de préjugés, d'ignorance et d'une culture qui a du mal à comprendre la valeur inestimable de chaque personne. En particulier,

le fait de continuer à considérer le handicap – qui est le résultat de l'interaction entre les barrières sociales et les limitations de chaque personne – comme s'il s'agissait d'une maladie, contribue à maintenir vos vies à l'écart et alimente la stigmatisation dont vous êtes victimes. **Message du Pape François, décembre 2021**

Notre politique s'articule autour de différents acteurs et temporalités.

Le suivi de chacun est personnalisé et adapté ; votre parcours universitaire est aménagé en concertation avec vous et les équipes compétentes de l'ICP jusqu'à votre insertion professionnelle.

Pour ce faire, il est important que tout (futur) étudiant ou apprenant **en situation de handicap et/ou rencontrant des difficultés médicales même temporaires**, se signale **dès son dépôt de candidature auprès de sa faculté, institut ou organisme**, de manière à anticiper et évaluer les adaptations nécessaires.

Vous rencontrerez ainsi l'ensemble des interlocuteurs qui seront disponibles pour vous accompagner durant votre cursus (et ce, que vous soyez en formation initiale ou continue). L'Institut Catholique de Paris a mis en place des **référents handicap**, enseignants ou administratifs, sur l'ensemble de ses facultés, instituts et organismes. Ils sont formés pour réussir à mieux saisir votre besoin avec l'appui de l'**Espace santé**, dispositif clef dans votre prise en charge.

Vous devrez préciser les aménagements compensatoires dont vous avez besoin. Cela nous permettra d'anticiper et de garantir vos conditions de réussite.

Comment obtenir des aménagements ?

En résumé, plus votre demande s'effectue en amont des premières heures de cours et mieux l'accompagnement se fera, aussi bien pour les cours que pour les contrôles continus et/ou partiels. Cet aménagement devra répondre et correspondre le mieux à la **situation handicapante rencontrée**, pour que votre expérience sur nos Campus soit la plus satisfaisante possible.

Sachez que cette démarche reste totalement confidentielle.

Les locaux de l'Institut Catholique de Paris, patrimoine historique, sont pour la plupart accessibles aux étudiants à mobilité réduite.

Le Campus de Paris est régulièrement rénové afin notamment de permettre l'amélioration progressive de l'accessibilité de ses locaux. Il est cependant préférable de se renseigner avant l'inscription.

Aménagements spécifiques

Campus de Paris

10 rampes d'accès
14 ascenseurs
1 élévateur PMR
25 sanitaires PMR
Places PMR dans les salles de cours, les amphis et dans l'auditorium
Escaliers ave bandes podotactiles et contremarches contrastées
Signalétique contrastée
1 salle informatique adaptée
4 bibliothèques accessibles
Cafétéria du CROUS

Campus de Reims

1 ascenseur
8 sanitaires adaptés PMR
1 élévateur PMR
Places PMR dans les salles de cours
Escaliers avec bandes podotactiles et contremarches contrastées
Signalétique contrastée
Bouche à induction dans chaque salle de cours et à l'accueil
1 bibliothèque accessible
Cafétéria

Pour vous accompagner, une équipe plurielle est à votre écoute

un infirmier et des psychologues de l'espace d'écoute et d'accueil psychologique - EAP
des référents Handicap (demandez leurs coordonnées auprès des facultés, instituts ou organismes concernés)
un correspondant au sein du Secrétariat Universitaire de l'ICP
un correspondant au sein du SOIP - Espace de l'orientation et de l'Insertion professionnelles.

N'hésitez pas à nous contacter !